

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE236

présenté par
Mme Bregeon, rapporteure

ARTICLE 13

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« conformément au principe énoncé »

les mots :

« en application du droit d'accès prévu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.